



Règlement intérieur

Association Kentucky Western Dancers

En adhérant à l'association « Kentucky Western Dancers », vous n'adhérez pas dans une école de danse mais dans un regroupement de personnes passionnées par la danse country.

Les « Kentucky Western Dancers » vous proposent la pratique de la danse Country.

L'Association des Kentucky Western Dancers compte sur la participation active de chacun pour le plaisir de tous. Chaque adhérent doit se sentir concerné et faire l'effort d'aller dans ce sens, en fonction de ses moyens, de ses compétences, afin de contribuer à l'image de notre association.

Ce règlement est susceptible d'être revu par le bureau chaque année. Il convient donc de respecter certaines règles définies ci-après :

Article 1 – Activité - Cotisations

L'association « Kentucky Western Dancers » (loi 1901) propose l'initiation et le perfectionnement à la danse country accessible à tous les adultes et aux enfants à partir de 8 ans accompagnés d'un responsable. L'adhésion est effective après paiement de la cotisation annuelle (avec adhésion à la FFCLD) et fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la danse (ou d'une attestation mentionnant le motif de non fourniture du certificat médical et la renonciation à tout recours contre l'association).

Les cours ont lieu tous les mardi soir en line dance et le mercredi soir country dance à Sourdun (hors vacances scolaires).

Le 1^{er} cours est gratuit.

Les cours finiront le vendredi 30 juin 2027 (en fonction d'un nombre minimum de 5 participants).

La cotisation annuelle se décompose comme suit :

Cotisation annuelle tous niveaux	Licences FFCLD	Total
100 € personne seule	21 €	121 €
180 € un couple	42 €	222 €
140 € adulte/mineur	21 € + 10 €	171 €
60 € mineur	10 €	70 €

Dès que l'inscription est enregistrée avec le paiement, aucun remboursement ne pourra être fait quel que soit le motif.

Les paiements doivent être déposés au plus tard le **15 octobre 2026** pour enregistrement dans la base FFCLD (encaissements selon les besoins de chacun, cf la fiche d'inscription).

Article 2 - Horaires des cours saison 2026-2027

Le Mardi soir Line dance, salle Robert Rigollet, 77171 SOURDUN

- de 18h00 à 19h15 pour les cours débutants/débutants+
- de 19h15 à 21h00 pour les cours novices/intermédiaires

Le Mercredi Country dance salle Robert Rigollet, 77171 SOURDUN

- de 18h00 à 19h15 pour les cours débutants/débutants+
- de 19h15 à 21h00 pour les cours novices/intermédiaires

Afin que le cours débute à l'heure, arrivez **quelques minutes avant** (sont excusées par avance les personnes qui prennent les transports, raisons professionnelles ou des impératifs personnels).



Article 3 - Absences

Toute personne absente pour un cours quel que soit le motif doit prévenir l'animatrice par **SMS**, dans le cas où cette absence n'est pas prévue, au plus tard à 17h30 dans la mesure du possible.

Article 3 BIS - WhatsApp

Le groupe WhatsApp Sourdun doit être utilisé que pour la country. Les messages d'ordre personnel ne doivent pas apparaître. Une certaine discrétion est demandée (*Les remarques doivent être adressées à titre privé*) par rapport à l'utilisation du Groupe.

Article 4 - Tenue vestimentaire et chaussures

La tenue vestimentaire doit être confortable, aucune obligation de mettre la tenue western.

En ce qui concerne les chaussures :

- les talons hauts, les pieds nus, les tongs ou chaussures ouvertes sont fortement déconseillés
- adoptez des chaussures fermées, confortables et tenant le pied

L'association des « *Kentucky Western Dancers* » déclinera toute responsabilité dans le cas de blessures en raison de chaussures non adaptées à la pratique de la danse.

Article 5 - Attitude, Assiduité

La devise des Kentucky Western Dancers :

« loisir, tolérance, modestie, courtoisie, motivation et un brin d'humour ... »

Important : quelques règles élémentaires sont à respecter pour le bon suivi des cours :

- les téléphones portables restent dans vos affaires ou sortir de la salle si vous avez un appel,
- ne pas interrompre l'apprentissage avec des discussions personnelles,
- Ne pas remettre en cause systématiquement les pas d'une chorégraphie et/ou la façon de les pratiquer

N'hésitez pas à demander à refaire les pas si nécessaire. Tout le monde n'a pas la même capacité d'apprentissage.

L'assiduité aux cours est très importante.

En cas d'absences régulières, les danses qui auront été déjà vues plusieurs fois par les autres élèves ne seront pas détaillées à nouveau et ceci afin de ne pas retarder les élèves assidus.

Ces absences vous empêcheront de progresser au même rythme que les autres et, le découragement risque de vous gagner si vous tentez de rattraper tout ce que vous n'avez pas vu. Il vaut mieux reprendre aux nouvelles danses.

Article 6 – L'étiquette de la piste et organisation de bal

Ce terme « *Etiquette de la piste* » regroupe des règles de bon sens applicables dans tous les lieux où l'on danse Country (cours, bals, stages, démo...).

Il est nécessaire de former des lignes et des colonnes pour que le mouvement d'ensemble soit agréable à regarder.

Respect de l'esprit Country : *respect et solidarité entre les danseurs.*

Pour les danseurs, il est préférable d'attendre une ouverture sur la piste pour y entrer, de ne pas s'immiscer dans une ligne au risque de gêner les autres danseurs et de quitter la piste pour discuter.

Article 7 - Sorties

La participation aux bals, démos, stages est vivement conseillée. Plus vous danserez, plus vous mémoriserez



les chorégraphies, les noms des danses, les musiques associées, etc...

N'hésitez donc pas à consulter le site internet : kentuckywesterndancers77@e.monsite.com. Vous serez ainsi informés des événements à venir et si vous avez connaissance d'un événement qui pourrait intéresser notre club, n'hésitez pas à en parler.

Dans le cas d'une démonstration, la participation est basée sur le volontariat. Faire des démonstrations implique certaines obligations : « *Assiduité aux cours* » « *Entraînements personnels* » « *Répétitions avant démonstration* » « *Respect de la tenue* » (chemise ou tee-shirt, bottes, chapeau...).

Article 8 - Diffusion des supports et modification de coordonnées personnelles

Les fiches de danse et les vidéos sont disponibles sur le site des Kentucky Western Dancers.

Toutes les informations vous seront également transmises par mail ou WhatsApp (*ne pas utiliser les données personnelles sans autorisation des personnes dans le groupe et passez en message privé lorsque cela ne concerne pas le groupe*).

En cas de changement d'adresse e-mail ou postale, téléphone, l'adhérent doit en informer le bureau par mail.

Article 9 - Invitation

Les adhérents de l'association peuvent inviter un membre de leur famille ou un ami à assister à un cours ou bien à tester la danse country.

La présence d'enfants d'adhérents pendant les cours est sous la responsabilité de leurs parents ou de l'accompagnant, le club ne pourra être tenu responsable des éventuels incidents/accidents les concernant.

Article 10 - Images et vidéos

La diffusion d'images ou de vidéos relatives à l'association, sur tous supports médiatiques, est également soumise à la même autorisation pour respecter le droit à l'image de chacun (loi informatique et liberté). L'association possède des enregistrements et photos, tout refus de votre part devra être notifié expressément par écrit, au moment de votre adhésion (sur la fiche d'inscription).

Article 11 - Exclusion de l'association

Toute personne qui aura une attitude négative/malveillante (médisances, critiques sur l'apprentissage, critiques sur les autres élèves, refus de réviser les danses, etc. ...) pour le club, envers l'animatrice ou les membres se verra exclue du club après 2 avertissements : verbal, par mail, sans aucune compensation financière sur décision du bureau.

Article 12 - Inscriptions pour la saison

Les inscriptions se font généralement en septembre de la saison. La fiche d'inscription doit s'accompagner avec le règlement + un certificat médical ou une attestation de santé (formulaire à télécharger sur notre site). Vous serez dès lors couvert par la FFCLD.

Les enfants inscrits à l'association devront être sous la responsabilité d'un parent ou sous délégation d'un adulte pratiquant ou pas. Le club décline toute responsabilité en cas de chahut qui n'a aucun rapport avec la pratique de la danse country/Line dance.

Article 13 - Covid

Il est demandé à chaque membre en cas de covid, d'avertir immédiatement le bureau afin que celui-ci puisse prendre les mesures nécessaires notamment faire des tests de dépistage par chacun.





Article 14 - Acceptation du Règlement intérieur

Chaque adhérent accepte le contenu de ce règlement lors de son inscription.

Ce règlement est disponible sur le site kentucky western dancers. Votre licence FFCLD vous sera transmise par mail.